

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le trente janvier, le Conseil Municipal de la Commune de VENDRENNES (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme PHLIPART Roseline, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Étaient présents : Roseline PHLIPART, Pascal LALLEMAND, Florence de CHABOT de TRAMECOURT, Thierry PINEAU, Gérard GALLARD, Alain CHENOIR, Rémi SEILLER, Valérie CHENU, Yvon BOUDEAU, Stéphane BARBARIT, Marie-Jeanne GODET, Sandra GODET, Patrice ROUSSELOT, Mélanie LOIZEAU et Clément RECROSIO, Mélanie PETITEAU, Sonia CHENOARD

Absents ou excusés : Delphine MERLET, Séverine RIPOCHE

Date de convocation : 23 janvier 2024

Mme Sonia CHENOARD a été désignée secrétaire de séance

N°3/30-01-24

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS – 1^{ère} PARTIE

A l'unanimité des membres présents, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

MFR – ST GILLES CROIX DE VIE	: 50 €
CFA MFR IFACOM – LA FERRIERE	: 50 €
IME – LES HERBIERS	: 50 €
BTP CFA – LA ROCHE SUR YON	: 300 €
MFR – MOUILLERON ST GERMAIN	: 250 €
MFR – POUZAUGES	: 100 €
MFR – MAREUIL SUR LAY	: 250 €
MFR – St FLORENT DES BOIS	: 50 €
MFR – VENANSAULT	: 50 €
Secours Catholique St Fulgent	: 100 €

Fait et délibéré en séance aux date et heure indiquées ci-dessus

Le 2 février 2024

Le Maire

Roseline PHLIPART



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, 6 rue Allée de l'Île Gloriette – NANTES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.